

Apostolique en la Nouvelle France, nommé par le Roi premier Evêque du dit Pays, à tous ceux que ces présentes Lettres verront, SALUT. Le Révérendissime Père Dominique de la très-Sainte Trinité, Général de l'Ordre des Carmes Déchaussés, nous ayant envoyé de Rome une Patente en date du sixième de Mai de l'année mil-six-cent-soixante-quatre, par laquelle il nous ferait part du privilège qu'il aurait de N. S. Père le Pape, d'ériger des Confréries du St. Scapulaire, sous l'Invocation de la B. V. Marie du Mont-Carmel, en divers lieux ; Nous, en vertu de la communication du dit Privilège, avons érigé et établi, érigeons et établissons, par ces présentes, la dite Confrérie du St. Scapulaire, dans l'Eglise Paroissiale de Québec, dédiée à Notre-Dame, sous le Titre de son Immaculée Conception ; et donnons pouvoir aux Curés de la dite Eglise, ou autres y faisant les fonctions curiales, de recevoir en la dite Confrérie tous les fidèles de l'un et l'autre sexe, qui se présenteront avec les dispositions requises pour y être admis, dont ils